



Organisation
internationale
du Travail

FAITS ET CHIFFRES SUR

La promotion de l'égalité des sexes dans le monde du travail

De nos jours, les femmes sont actives dans tous les domaines économiques et les possibilités d'emploi qui leur sont offertes augmentent en même temps que le marché du travail se développe. Les inégalités de salaire, de conditions de travail et de promotion se réduisent progressivement entre les femmes et les hommes et, parallèlement, l'éducation des femmes et l'entrepreneuriat féminin se développent. Jamais autant de femmes n'ont en effet suivi d'études supérieures et accédé à des postes d'encadrement.

Malgré tout, la discrimination sexuelle persiste sur le marché du travail. Les inégalités entre femmes et hommes sont un facteur déterminant de la pauvreté dans le monde, les femmes représentant 60 pour cent des travailleurs pauvres.

Les femmes gagnent généralement moins que les hommes pour un emploi similaire, y compris dans les professions dites féminines. On trouve également davantage de femmes que d'hommes travaillant dans l'économie informelle, sans protection juridique et régulatrice, avec peu ou pas de sécurité sociale et un haut degré de précarité. En outre, la contribution des femmes aux travaux ménagers dépasse celle des hommes dans presque toutes les économies.

Travailler dans l'économie informelle est souvent la seule source de revenus pour les femmes – en particulier dans les régions où les normes culturelles leur interdisent de travailler en dehors de la maison, ou parce qu'en raison de leurs responsabilités domestiques elles ne peuvent assumer des horaires de travail réguliers. Les femmes ont aussi plus tendance que les hommes à exercer certaines activités productives bien qu'informelles (et donc moins visibles et plus difficiles à mesurer), telles que la production vivrière, les entreprises familiales et le travail à domicile, en plus de leurs responsabilités traditionnelles non rémunérées, telles que la préparation des repas, la garde des enfants, les travaux ménagers et autres obligations sociales et communautaires.

L'égalité entre les sexes est un élément clé de l'objectif de l'OIT qui consiste à promouvoir l'accès des femmes et des hommes à un travail décent et productif, dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité humaine. Pour atteindre ce but, l'OIT a quatre objectifs stratégiques qui incluent tous une dimension de genre:

- ♦ Ratifier ou mieux appliquer les quatre conventions clés sur l'égalité des sexes. (Sur les 178 Etats Membres de l'OIT, 162 ont ratifié la convention n° 100 sur l'égalité de rémunération, 164 ont ratifié la convention n° 111 concernant la discrimination, 11 la convention n°183 sur la protection de la maternité, et 36 la convention n°156 sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales.)
- ♦ Aider les Etats Membres à développer et mettre en pratique des politiques d'emploi et des plans d'action tenant compte des problématiques de genre et à accroître les opportunités économiques dans des conditions de travail décentes pour les femmes.
- ♦ Protéger la santé des femmes qui travaillent grâce à l'amélioration des conditions et de l'environnement de travail, en portant un intérêt tout particulier à la protection de la maternité, en soutenant les travailleurs et les travailleuses ayant des responsabilités familiales, en répondant à l'impact du VIH/SIDA sur le monde du travail et en prenant des mesures pour prévenir et réduire la «traite humaine» qui touche en majorité des femmes et des filles.
- ♦ Accomplir des progrès significatifs dans la représentation des femmes aux niveaux décisionnaires pour atteindre une participation équivalente à celle des hommes dans les positions clés au sein des gouvernements, des organisations d'employeurs et de travailleurs et dans les institutions du dialogue social.

Chiffres clés

- Aujourd'hui, on ne compte que 12 femmes élues chefs d'Etat ou de gouvernement.
- En Inde, un certain nombre d'Etats réservent 33 pour cent des sièges du gouvernement local aux femmes.
- En 2004, seuls 23 pour cent des entreprises de l'Union européenne étaient aux mains de femmes.
- Sur les 550 millions de travailleurs pauvres dans le monde, 330 millions, soit 60 pour cent du total, sont des femmes.
- En 2006, les différences de rémunération selon le sexe dépassent 30 à 40 pour cent dans certains pays.
- Sur les 17 millions de femmes âgées de 15 et 49 ans qui sont atteintes du VIH, 98 pour cent vivent dans des pays en développement (77 pour cent en Afrique subsaharienne).

L'Agenda pour le travail décent

Le travail décent est une stratégie de développement qui reconnaît le rôle central du travail dans la vie des gens: un travail qui est productif et apporte une rémunération juste; la sécurité sur le lieu de travail et la protection sociale des familles; de meilleures perspectives de développement personnel et d'intégration sociale; la liberté d'exprimer ses revendications; la possibilité d'organiser et de participer au processus de décision; et des chances égales et un traitement équitable pour tous, femmes et hommes. Le travail décent est l'essence même des stratégies mondiale, nationale et locale en faveur du progrès économique et social. Il est crucial dans les efforts pour éradiquer la pauvreté et comme moyen d'atteindre un développement équitable, fédérateur et durable.

Pour réussir à mettre en pratique l'Agenda pour le travail décent, quatre objectifs stratégiques doivent être mis en œuvre:

Créer des emplois – une économie qui génère des possibilités d'investissement, d'entrepreneuriat, de création d'emplois et de moyens de subsistance durables.

Garantir les droits au travail – obtenir la reconnaissance et le respect des droits des travailleurs. Tous les travailleurs, et en particulier les travailleurs défavorisés ou pauvres ont besoin de représentation, de participation et de lois justes qui soient appliquées et servent véritablement leurs intérêts.

Fournir une protection sociale minimale – la marginalisation et la pauvreté signifient que les plus démunis ne sont aucunement protégés contre les accidents de la vie qui mènent à un niveau de vie misérable ou en déclin.

Promouvoir le dialogue, notamment dans la résolution des conflits – les pauvres comprennent la nécessité de négocier et savent que le dialogue est le moyen de régler pacifiquement les problèmes. Le dialogue social, qui implique des organisations de travailleurs et d'employeurs fortes et indépendantes, est essentiel pour accroître la productivité, éviter les conflits au travail et construire des sociétés solidaires.

Le rôle de l'OIT

L'approche de l'OIT consiste à placer les préoccupations de genre au centre de ses politiques et programmes de manière à créer des emplois, promouvoir la formation, développer l'esprit d'entreprise et améliorer l'accès au marché du travail dans des conditions de justice et d'équité pour les hommes comme pour les femmes.

Conventions clés sur l'égalité entre les sexes

1951: Convention sur l'égalité de rémunération (n° 100)

1958: Convention concernant la discrimination (emploi et profession), (n° 111)

1981: Convention sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales (n° 156)

2000: Convention sur la protection de la maternité (n° 183)

Autres instruments de référence de l'OIT

1994: Convention sur le travail à temps partiel (n° 175)

1996: Convention sur le travail à domicile (n° 177)

1999: Convention sur les pires formes de travail des enfants (n° 182)

1975: Déclaration sur l'égalité des chances et de traitement pour les travailleuses

1998: Déclaration sur les principes et les droits fondamentaux au travail



Bureau international du Travail
4 route des Morillons
CH-1211 Genève 22
Suisse

Tél. +4122/799-7912
Fax +4122/799-8577
www.ilo.org/communication
Juin 2006